



Problème ancien logement

Par **Elibooh**, le **09/10/2015 à 14:46**

Bonjour,
En quittant mon ancien logement l'agence m'a proposé de laisser mon store de velux pour que le nouveau locataire voit si il veut l'acheter.
La personne voulant me le racheter à prix trop bas l'agence me laisse donc les coordonnées du locataire (numéro qui ne répondait pas puis envoie d'une lettre quelques mois plus tard qui est resté sans réponse)
n'ayant toujours pas de nouvelles j'appel donc l'agence (où l'appel ne s'est pas très bien dérouler car ils ne voulaient rien dire) qui m'apprend qu'il y avait eu beaucoup de changement de locataire depuis (où il ne m'avait pas prévenu) .. De plus j'ai appris par la suite qu'ils s'était approprié mon stores ! Qu'ils avaient loué en l'état avec le stores leur appartenant !
Depuis j'attend toujours une soi-disant réponse pour savoir si le propriétaire veut bien me le racheter...
De mon côté n'y a t'il rien qui me couvre ? Car si je vais le récupérer et qu'il est endommagé, que faire ?
Merci de vos réponses qui je l'espère pourront rapidement m'aider

Par **moisse**, le **10/10/2015 à 10:03**

Bonjour,
Vous avez laissé le store, n'avez aucun engagement de paiement ou de reprise, il est donc perdu.
Vous n'avez aucun moyen de le récupérer, alors son état actuel importe peu.

Par **Lag0**, le **10/10/2015 à 13:09**

Bonjour,
Il faudrait effectivement savoir si vous avez une preuve de cet accord passé avec l'agence ?

Par **Elibooh**, le **11/10/2015** à **01:26**

Oui j'ai une preuve d'échange de mail avec l'agence et j'avais fourni le ticket d'achat à l'agence directement

Par **Elibooh**, le **14/10/2015** à **09:21**

Personne ne peut m'aider.. ? :S

Par **moisse**, le **14/10/2015** à **13:57**

Personne ne peut rien rajouter à ce qui a été dit.
Soit l'agence s'est engagé à quelque chose, soit elle ne s'est pas engagé.
Dans le premier cas vous avez à votre disposition l'injonction de faire (ce "quelque chose"), puisque d'origine contractuelle.
Dans le second cas, le plus probable vu d'ici, vous n'avez pas de recours.